Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF
Cent trente-sixième session
Point 10.6 de l'ordre du jour

EB136/CONF./3 Add.1
30 janvier 2015

Rapport sur les incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les décisions proposées au Conseil exécutif ou à l'Assemblée de la Santé pour adoption

1. Décision Principes pour un consensus mondial sur le don et la gestion des produits sanguins et autres produits médicaux d'origine humaine

2. Lien avec le budget programme 2014-2015 (voir document A66/7 http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA66/A66_7-fr.pdf)

Catégorie : 4. Systèmes de santé

Secteur de programme : Services de santé intégrés centrés sur la personne	Réalisation 4.2 Les politiques, les financements et les ressources humaines nécessaires sont disponibles pour améliorer l'accès à des services de santé intégrés centrés sur la personne Produit 4.2.3 Lignes directrices, outils et soutien technique aux pays en vue d'améliorer la sécurité des patients et la qualité des services, et d'autonomiser les patients

En quoi cette décision contribue-t-elle à la réalisation/aux réalisations du/des secteur(s) de programme susmentionné(s) ?

La décision soutiendra et facilitera la création d'un consensus mondial et de procédures harmonisées pour la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OMS sur la transplantation de cellules, de tissus et d'organes humains qui concernent le don et l'utilisation des produits médicaux d'origine humaine et ont été approuvés par l'Assemblée de la Santé en 2010. De bons mécanismes de gouvernance et des instruments communs assurant la qualité, la sécurité, ainsi que l'accès équitable et la disponibilité des produits médicaux d'origine humaine, le cas échéant, sont essentiels pour protéger les donneurs comme les receveurs.

Les produits ou services demandés dans cette décision sont-ils déjà inscrits dans le budget programme ? (Oui/non)

Oui

3. Coût estimatif et incidences en termes de personnel par rapport au budget programme

a) Coût total

Indiquez i) la durée de la mise en œuvre des activités du Secrétariat demandées dans la décision, et ii) le coût de ces activités (à US $10 000 près)

i) Quatre ans (couvrant la période 2015-2018)

ii) Total : US $5,6 millions (personnel : US $4,6 millions; activités : US $1,0 million)

b) Coût pour l'exercice 2014-2015

Indiquez la partie du coût indiqué au 3.a) qui correspond à l'exercice 2014-2015 (à US $10 000 près)

Total : US $1,40 million (personnel : US $1,15 million ; activités : US $250 000)

Indiquez à quels niveaux de l'Organisation les dépenses seront encourues, en précisant les Régions, le cas échéant

Au Siège

Le coût estimatif est-il entièrement inclus dans le budget programme approuvé pour l'exercice 2014-2015 ? (Oui/non)

Oui

Si « non », indiquez le montant qui n'est pas inclus

c) Incidences au plan du personnel

La décision peut-elle être mise en œuvre par le personnel déjà en poste ? (Oui/non)

Oui

Si « non », indiquez le personnel supplémentaire nécessaire – en équivalent plein temps –, en précisant dans quelles Régions et en indiquant les qualifications requises, le cas échéant

4. Financement

Le coût estimatif pour l'exercice 2014-2015 indiqué au 3.b) est-il entièrement financé ? (Oui/non)

Non

Si « non », indiquez le déficit de financement et comment les fonds seront mobilisés (précisez les sources de fonds escomptées)

Le déficit de financement est de US $250 000 (activités). Il devrait être comblé par les centres collaborateurs de l'OMS et les associations scientifiques en relations officielles avec l'Organisation.

= = =